

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DAC 116 Subventions (29.000 euros) et convention avec l'association Centre Mandapa (13e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement à l'association Centre Mandapa ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 18.000 euros, dont 13.000 euros au titre du soutien aux cultures étrangères, est attribuée à l'association Centre Mandapa, 6, rue Wurtz 75013 Paris. Simpa : 20683 ; 2016_01947.

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 11.000 euros est attribuée à l'association Centre Mandapa, 6, rue Wurtz 75013 Paris. Simpa : 20683 ; 2016_01948.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution d'une subvention d'équipement de 11.000 euros, Simpa : 20683 ; 2016_01948.

Article 4 : Les dépenses correspondantes, soit 29.000 euros, seront imputées comme suit :

- 18.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture ;

- 11.000 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2016, rubrique 33, nature 20422, ligne VE 40003 : Provision pour subventions d'équipement au titre de la culture. Mission 90010-010, n° d'individualisation 16V00458 DAC.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO